SESSION SPÉCIALE – 10 DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 10 décembre 2015 à 19h30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Barbara Martin et les conseillers Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt sous la présidence de la mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Charles Ricard, directeur général et secrétaire-trésorier.

ÉTAIENT ABSENTS : la conseillère Elizabeth Macfie et le conseiller Simon Joubarne.

Une période de question fut tenue : aucune question.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

470-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

471-15

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 soient adoptées comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016 $
Revenus	
Taxes	10 727 296
Compensation tenant lieu de taxes	1 021 565
Transferts	891 684
Services rendus	1 167 231

SESSION SPÉCIALE – 10 DÉCEMBRE 2015

Imposition de droits	945 600
Amendes et pénalités	67 170
Intérêts	201 396
Autres revenus	216 261
	15 238 203
Charges	
Administration générale	(2 278 531)
Sécurité publique	(2 911 327)
Transport	(3 561 624)
Hygiène du milieu	(1 632 179)
Santé et bien-être	(73 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(839 730)
Loisirs et culture	(2 821 173)
Frais de financement	(738 339)
	(14 856 095)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	1 857 865
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	10 000
Financement à long terme des activités de fonctionnement	90 120
Remboursement de la dette à long terme	(2 239 125)
Affectation – activités d'investissement	(277 840)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	250 000
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	208 007
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(294 135)
	(382 108)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-----**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**Budget 2016 $**
Immobilisations	
Administration générale	18 990
Sécurité publique	131 700
Transport	5 272 509
Hygiène du milieu	3 781 800
Loisirs et culture	1 139 165
	10 344 164
Revenus, financement et affectation	
Affectation activités de fonctionnement	277 840
Financement à long terme	7 427 726
Transferts	2 285 033
Affectation fonds de roulement	93 000
Affectation fonds de parcs et terrains jeux	159 565
Affectation surplus fonctionnement non affecté	101 000
	10 344 164
Excédent d'investissement	**-----**

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2016 soient établis selon les données suivantes :

- Taxe foncière générale 0,3633 $ / 100$ d'évaluation

SESSION SPÉCIALE – 10 DÉCEMBRE 2015

- Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen 0,0065 $ / 100$ d'évaluation
- Taxe générale service de la dette 0,1610 $ / 100$ d'évaluation
- Taxe MRC des Collines 0,0695 $ / 100$ d'évaluation
- Taxe MRC des Collines- police 0,1436 $ / 100$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble non résidentiel 0,3075 $ / 100$ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble industriel 0,3075 $ / 100$ d'évaluation

Que les taux totaux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2016 soient donc établis ainsi :

- 0,7439 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle;
- 1,0514 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels;
- 0,7439 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7439 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0514 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition pour l'exercice 2016 devra inclure les tarifications suivantes :

- 95,50 $ par fosse septique régulière pour vidange des fosses septiques (Règlement nº 778-11)
- 110 $ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement nº 768-10)
- 25 $ par licence de chiens

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition pour l'exercice 2016 devra inclure les tarifications sectorielles suivantes :

- 361,80 $ par unité pour remboursement au service de la dette pour réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlement nº 589-03)
- 571,78 $ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlement nº 612-03)
- 854,11 $ par unité pour remboursement au service de la dette pour réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement nº 721-08)
- 491,83 $ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlement nº 846-12)
- 350,88 $ par unité pour remboursement au service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement nº 694-07).

SESSION SPÉCIALE – 10 DÉCEMBRE 2015

Le maire Madame Green demande le vote.

POUR :
- Le conseiller Yves Béthencourt
- Le conseiller Jean-Paul Leduc
- Le conseiller Pierre Guénard

CONTRE :
- La conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

472-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 954-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-15 IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QUE le contenu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1);

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun et nécessaire d'adopter ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une session ordinaire de ce Conseil municipal, soit le 7 décembre 2015, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le règlement n° 954-15 titré « Règlement modifiant le règlement n° 915-15 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'exercice financier 2016 », soit et est par la présente adopté.

La conseillère Barbara Martin demande le vote.

POUR :
- Le conseiller Pierre Guénard
- Le conseiller Jean-Paul Leduc
- Le conseiller Yves Béthencourt

CONTRE :
- La conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

473-15

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2016, 2017 et 2018 prévoyant les dépenses suivantes:

	2016	**2017**	**2018**
Administration générale	18 990	10 000	245 000
Sécurité publique	131 700	71 500	18 000
Transport	5 272 509	5 435 040	5 052 999

Hygiène de milieu	3 781 800		
Loisirs et culture	1 139 165	1 435 250	1 036 850
Total des investissements	10 344 164	6 951 790	6 352 849

Le conseiller Jean-Paul Leduc demande le vote.

POUR :
- Le conseiller Yves Béthencourt
- Le conseiller Jean-Paul Leduc
- Le conseiller Pierre Guénard

CONTRE :
- La conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

474-15

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) un document explicatif du Budget 2016 et du Programme triennal d'immobilisation de la municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

475-15

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général/secrétaire-trésorier	Mairesse